

ville de Malakoff

AVENANT N°1 MODIFICATION PRIX N°7 DU BPU

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

MILA INTERIM
10 rue de Lancry
75010 Paris
Courriel : contact@milainterim.com
SIRET : 79864028000037

Représenté par : Monsieur SPARANO, gérant

C - Objet de l'accord-cadre

Prestation de recrutement (intérim) de professionnels de la Petite enfance pour la Ville de Malakoff

Référence de l'accord-cadre : 23-20
Date de la notification : 06/11/2023
Durée de la période initiale : accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an.
Nombre de périodes de reconduction : 3
Durée de chaque période de reconduction : 1 an
Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 4 ans
Montant initial de l'accord-cadre :
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT annuel maximum : 600 000 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Au regard de l'augmentation du PASS Navigo au 01/01/2024, la présente modification a pour objet de modifier le prix n°7 "indemnités de prise en charge des frais de transport » inscrit au bordereau des prix unitaires conformément à l'annexe 1 du présent document.
Le montant maximum annuel du marché reste inchangé.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :